

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2017

Réuni le vendredi deux juin deux mil dix-sept à dix-neuf heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Jacques PRÉVOST, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, LEFRANÇOIS, MARY, VERMOND.
Messieurs BICHEREAU, FONTENY, THOREAU

Étaient excusés : Madame THIZEAU, Messieurs BAILLY, IMBAULT, URBAIN.

Étaient absents : Madame GALLOIS, Monsieur BONNOT.

Madame THIZEAU a donné pouvoir à Madame LEFRANÇOIS.

TARIFS ASSAINISSEMENT

- a) Le Maire informe le conseil que VÉOLIA va devoir augmenter ses tarifs d'assainissement. Il a été constaté que la moyenne des volumes vendus d'eau potable (base de calcul des tarifs d'assainissement du Délégué) aux abonnés au titre des années 2013, 2014 et 2015 a varié à la baisse de plus de 20% par rapport au volume de référence établi en 2008. Conformément au contrat, cette variation constitue un cas d'ouverture à réexamen de la rémunération du Délégué. Cet examen conduit aux nouveaux tarifs de base suivants :
- Abonnement : partie fixe annuelle en euros hors taxes passe de 39.00 € H.T./an à 45.00 € H.T./an.
Partie proportionnelle : prix en euros hors taxes par mètre cube consommé passe de 0.95 € H.T./m³ à 1.1062 € H.T./m³.
- b) En ce qui concerne la part communale, considérant le coût des futurs travaux de la station d'épuration, la recherche d'un équilibre du budget d'exploitation de l'assainissement collectif est nécessaire.
Le conseil décide d'adopter un nouveau tarif pour le traitement des eaux usées : le m³ pour la part communale sera augmenté de 0.10 € H.T. pour chaque tranche.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE SÉCURITÉ

Le conseil accepte la modification de 3 articles du règlement intérieur de sécurité établi par le Centre de Gestion du Cher.

DEMANDE DE SUBVENTION

Pour les travaux d'accessibilité au gîte des pins, il est décidé de demander une subvention de 20 % à la Région Centre Val de Loire via le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le conseil émet un avis favorable pour verser la somme de 300.00 € au Fonds Solidarité Logement afin d'aider les plus démunis à régler leur facture de consommation d'eau et d'électricité ainsi que leur loyer.

ASSOCIATION

Une nouvelle association a été créée : il s'agit de : PAR (Promotions Animations Rurales) présidée par Monsieur Alain URBAIN.

DICTIONNAIRES

Comme chaque année, un dictionnaire français-anglais sera offert aux futurs collégiens.

ACHAT BRÛLEUR THERMIQUE

Dans le cadre de la campagne zéro pesticide et après une démonstration concluante, un brûleur thermique sera acheté et subventionné à hauteur de 80 %.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil déplore que des roses ont été coupées dans le massif situé rue du Champ de Foire.

Le Maire.